ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

création

Question écrite n° 122994

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le projet de décret d'application de l'article 86 de la loi sur les libertés et les responsabilités d'août 2004 autorisant l'expérimentation d'établissements publics d'enseignement primaire (EPEP). L'institutionnalisation de l'école publique en établissement public autonome va influer sur le fonctionnement global de l'éducation nationale. Il lui demande s'il envisage d'en tenir compte en faisant en sorte qu'à l'issue de cette période expérimentale la création de nouveaux EPEP ne puisse se faire que sur la base du volontariat des communes ou des EPCI compétents.

Données clés

Auteur : M. André Schneider
Circonscription : Bas-Rhin (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 122994
Rubrique : Enseignement maternel et primaire
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 mai 2007, page 4364